

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2021/355

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 23 mars 2021

OBJET :

INSTALLATION D'UNE
NOUVELLE
CONSEILLÈRE
MUNICIPALE

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-sept-mars à dix heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Eugène COUDRE, sans public, en séance retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr en vertu de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de la crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Monsieur José DA ROCHA, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Emiliano GARCIA, Madame Maryse POSTOLLE, Madame Gwendoline PLUQUET, Monsieur Frédéric HERMOSILLA, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Procurations : Madame Marguerite FONT pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Monsieur Marc ZAPIOR pouvoir à Monsieur José DA ROCHA, Madame Stéphanie PETIAUX pouvoir à Madame Corinne TANGE, Monsieur Alexandre VIEGAS pouvoir à Madame Virginie VIEVILLE, Madame Nathalie SORTAIS pouvoir à Monsieur Jacques GABOUR, Monsieur Christophe VIGIER pouvoir à Monsieur Frédéric HERMOSILLA

Excusée : Madame Carla GRECO

Secrétaire de Séance : Monsieur Thierry SUFFYS

∞∞∞∞∞∞∞∞

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R2121-4 ;

Vu le Code électoral et notamment l'article L.270 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020 portant installation du Conseil municipal ;

Vu le courrier de Madame Séverine LÉTOILE, élue sur la liste « Ensemble pour Chaumontel » reçu en date du 10 février 2021 portant démission de son mandat de conseillère municipale, déléguée à la communication ;

Considérant qu'en application de l'article L.2121-4 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Sous-Préfet a été informé de cette démission ;

Vu le courrier de Monsieur le Sous-Préfet du Val d'Oise en date du 11 mars 2021 prenant acte de la démission de Madame Séverine LÉTOILE du poste de conseillère municipale ;

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 16

Votants : 22

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte-rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 02 avril 2021

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

Considérant qu'aux termes de l'article L.270 du Code électoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu » ;

Considérant que la personne figurant immédiatement en dessous de liste (Ensemble pour Chaumontel – liste Sylvain SARAGOSA), en l'occurrence, Madame Nathalie SORTAIS ayant accepté de siéger au sein du conseil municipal en qualité de conseillère municipale ;

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de PRENDRE ACTE de l'installation immédiate de Madame Nathalie SORTAIS en qualité de conseillère municipale ;

Le Conseil municipal **PREND ACTE** :

- De l'installation immédiate de Madame Nathalie SORTAIS en qualité de conseillère municipale ;
- De la modification du tableau du conseil municipal joint en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#